

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
-----

**CIRCULAIRE N° 934 /DU 09 AVRIL 1999**

-----  
**(DIFFUSION GÉNÉRALE)**

**OBJET : Suivi des importations de sucre**

**REF : Décret n° 97-174 DU 13/03/97  
Circulaire n° 857 DU 18/08/97**

-----

Il me revient que certains importateurs de sucre, pour éviter le paiement éventuel de la péréquation, émettent des factures avec des valeurs supérieures ou égales à la valeur CAF.

Cette situation est préjudiciable au Trésor Public et aux producteurs locaux du sucre.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la péréquation sur le sucre devra faire l'objet d'une liquidation manuelle par l'utilisation du sous-régime S 999. Cette péréquation, aux termes du décret 97-174 du 19 mars 1997, est la différence entre la valeur mercatoriale et la valeur CAF (lorsque cette dernière est inférieure à la valeur mercatoriale).

Le code pour la liquidation de la péréquation est le K 61.

Les résultats du calcul de la péréquation sont intégrés dans la déclaration selon la formule :  $K\ 61 = \text{péréquation} \times 100\%$ .

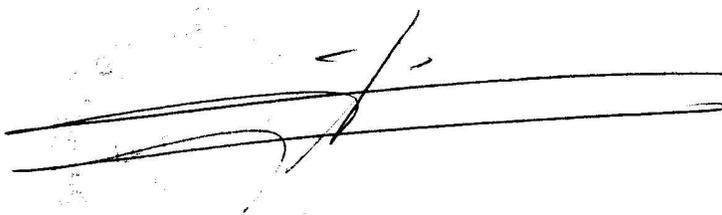
Je précise par ailleurs, que pour la gestion rationnelle des importations de sucre, un comité AD HOC a été créé (Décision n° 23 du 09 avril 1999) dont le secrétariat est assuré par le Chef de la Section Import d'Abidjan-Port.

En conséquence, toutes les déclarations en détail de sucre, après validation, seront transmises au Chef de la Section Import, chargé de les présenter au comité pour examen avant l'émission du bulletin de liquidation des droits et taxes

Les conclusions du comité seront portées sur la déclaration en vue d'un redressement éventuel par rapport à la préliquidation.

Il en résulte que les déclarations d'importation de sucre sont désormais soumises à contrôle obligatoire avant délivrance du bon à enlever.

Toutes difficultés d'application de la présente me seront signalées d'urgence.



**A. COULIBALY**

**Ampliations :**

- Primature/CAB
- MEF/CAB
- MIN.PROM. Cce EXT.
- MINAGRA
- BNETD
- MIN.PROM. Cce INT.
- FEDERMAR
- FNICI
- FENADIS
- SYND. TRANSIT. S/C SAGA
- SYND. PME/TRANSIT S/C SITT
- SGS
- Toutes Directions Douane